

DOCUMENT N° 58

RESOLUTION SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SITUATION EN IRAK

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Niamey du 6 au 9 juillet 2003, sur proposition de la commission politique;

RAPPELANT la Déclaration de la commission politique de l'APF adoptée en mars 2003 à Luxembourg;

REGRETTANT que les travaux du Conseil de sécurité et les inspections conduites à la demande des Nations Unies n'aient pas été poursuivis jusqu'au règlement pacifique de la crise;

CONFIRME son rejet de l'unilatéralisme dont les conséquences néfastes se mesurent de plus en plus chaque jour sur le terrain;

REAFFIRME le caractère incontournable de l'ONU, seule autorité légitime, pour garantir l'indépendance, l'intégrité territoriale, le développement démocratique et la paix en Irak;

EXHORTE la communauté internationale de continuer à oeuvrer pour la protection du patrimoine culturel irakien et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la récupération des richesses pillées.